

Mobilité
européenne
et
retour
à l'emploi

**ÉTUDE
D'IMPACT**

2014



Kaléido'Scop
Mobilité(s) - Diversité(s) - Créativité(s)

Agence
EUROPE
ÉDUCATION
FORMATION
France



Erasmus+



L'éducation et la formation ont un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi. Le cadre stratégique « Europe 2020 » vise une « croissance intelligente, durable et inclusive ». Il souligne la nécessité de doter les citoyens des qualifications et compétences dont l'économie et la société européenne ont besoin pour rester compétitives et innovantes, tout en contribuant à la promotion de la cohésion et de l'inclusion sociale.

Avec l'objectif d'un taux d'emploi d'au moins 75% des hommes et des femmes de 20 à 64 ans d'ici 2020, la Commission européenne fait de l'employabilité une priorité. Elle recommande notamment aux Etats de réformer les systèmes d'éducation et de formation et finance, à travers le programme Erasmus+, des mobilités d'études ou de stages dans un autre pays d'Europe.

L'Agence 2e2f a été désignée par les autorités nationales pour gérer et promouvoir le programme Erasmus+, pour les volets éducation et formation. Elle est organisée autour de trois départements : un département consacré à la gestion financière des programmes européens, un département dédié au développement de ces programmes et un troisième chargé du contrôle et de l'évaluation des projets. C'est dans le cadre de cette dernière mission que l'agence est amenée à analyser les résultats et évaluer l'impact des projets financés.

En 2011, l'Agence a lancé une étude d'impact de la mobilité transnationale des demandeurs d'emploi¹ sur leur insertion professionnelle. Il s'agit de la première enquête longitudinale sur la mobilité appliquée à ce public, tout âge, tout programme de mobilité et tout niveau de formation confondus.

1 - Période de l'étude : juin 2011 à décembre 2013

Les grands acteurs nationaux des politiques de l'emploi se sont associés à cette démarche, au sein d'un comité de pilotage regroupant : la Délégation Générale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP), Pôle Emploi, le Conseil National des Missions Locales (CNML), le Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (CNFPTLV), l'Association des Régions de France (ARF), le Conseil régional Ile-de-France, la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) du ministère de l'Education nationale.

Les principaux opérateurs de la mobilité ont également contribué à cette étude, en particulier l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP).

L'étude a été confiée à la société Kaléido'Scop et a cherché à vérifier 3 hypothèses :

1. La mobilité transnationale favorise une insertion ou une **réinsertion professionnelle plus rapide des demandeurs d'emploi** ;
2. La mobilité transnationale favorise une insertion ou une **réinsertion professionnelle plus qualitative des demandeurs d'emploi** ;
3. **Le coût de l'organisation** et de la réalisation des périodes de mobilité transnationale est inférieur au coût d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre des dispositifs de droit commun.

Pour répondre aux exigences méthodologiques, deux échantillons de demandeurs d'emploi ont été constitués et comparés :

Critères communs des échantillons :

- demandeurs d'emploi déclarés en situation de recherche active d'emploi ;
- sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois ;
- inscrits formellement dans une démarche de mobilité transnationale².

Élément distinctif :

- **l'échantillon test** est composé de demandeurs d'emploi **réalisant effectivement** une période structurée de mobilité transnationale ;
- **l'échantillon témoin** est composé de demandeurs d'emploi **n'ayant finalement pas pu réaliser**³ la période structurée de mobilité transnationale prévue.

2 - Ceci afin de réduire le biais méthodologique selon lequel les individus enclins à une expérience de mobilité sont ceux qui disposent déjà de compétences d'adaptabilité, par nature favorables à l'employabilité.

3 - Notamment en raison d'obtention ou non de bourses d'aide à la mobilité

PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENQUETES

L'enquête a porté sur **400 demandeurs d'emploi** : 255 dans l'échantillon test et 155 dans l'échantillon témoin.

La quasi-totalité des régions de France est représentée, avec une certaine prépondérance de demandeurs d'emploi issus de régions ayant un taux de chômage élevé (supérieur ou égal à 9,1 % de la population active).

Les deux échantillons, test et témoin, comptent une majorité de femmes. Cette majorité est cependant moindre dans la population témoin (demandeurs d'emploi qui n'effectuent pas de mobilité).

Dans les deux échantillons, les 15-35 ans représentent respectivement 89,80% et 87,50% des individus. Ils sont majoritairement célibataires et bénéficient d'allocations chômage.

Les deux échantillons se distinguent en revanche sur le niveau du diplôme : la proportion de diplômés « Bac+5 » est inférieure dans l'échantillon test.

L'enquête a permis de distinguer **plusieurs grands profils** parmi les demandeurs d'emploi souhaitant effectuer une mobilité à l'étranger. Ces cinq profils se retrouvent dans les deux échantillons.

« Les opportunistes »

Il s'agit de la population la plus diplômée de l'enquête. Les « opportunistes » font preuve d'une bonne connaissance des différents programmes qui leur sont accessibles et envisagent la mobilité comme une expérience de vie.

« Les hésitants »

Leur niveau de qualification va jusqu'à « Bac +2 » mais une partie importante de cette population est sans diplôme. Ce sont des demandeurs d'emploi en cours de ré-orientation ou de construction d'un projet professionnel. Pour eux, l'expérience de mobilité est un tremplin, qui permet à la fois d'éprouver son autonomie et de tester des voies professionnelles.

« Les déterminés »

Ce sont les demandeurs d'emploi qui recherchent, par la mobilité, des compétences spécifiques identifiées et une expérience cohérente avec leur objectif professionnel. Le projet de mobilité est en adéquation avec leur formation, le projet professionnel est clairement défini.

Ces trois premières catégories concernent la tranche d'âge des moins de 35 ans.

NOTE...

Le découpage par tranche d'âge réalisé dans le cadre de l'enquête rejoint des caractéristiques spécifiques du marché du travail en France. A titre indicatif, selon l'INSEE, au 2ème trimestre 2013, le chômage progresse davantage pour les 15-24 ans (1,5 points sur un an) contre respectivement 0,6 et 0,7 points en un an pour les 25-49 ans et pour les plus de 50 ans en 2012. En 2013, le taux de chômage des 15-24 ans stagne à 24,5 % sur les trimestres 2 et 3.

« Les oubliés »

La tranche d'âge intermédiaire (36-49 ans) est moins bien représentée dans l'enquête. Cette population de demandeurs d'emploi se distingue des précédentes par le sentiment d'être une tranche d'âge exclue des programmes de mobilité internationale.

« Les séniors »

Ce sont des demandeurs d'emploi déterminés, qui recherchent une compétence spécifique - souvent l'anglais - pour accéder au poste visé. Grâce à l'expérience de mobilité internationale, les seniors souhaitent actualiser leurs compétences pour rester compétitifs par rapport à de plus jeunes générations et prouver leur dynamisme aux employeurs. Les avantages sociaux (droits aux allocations chômage, cotisations retraite) peuvent déterminer le type de mobilité choisie.

La répartition des demandeurs d'emploi selon ces profils est inégalement répartie : 89% de chaque échantillon, test et témoin, sont composés de demandeurs d'emploi de moins de 35 ans.



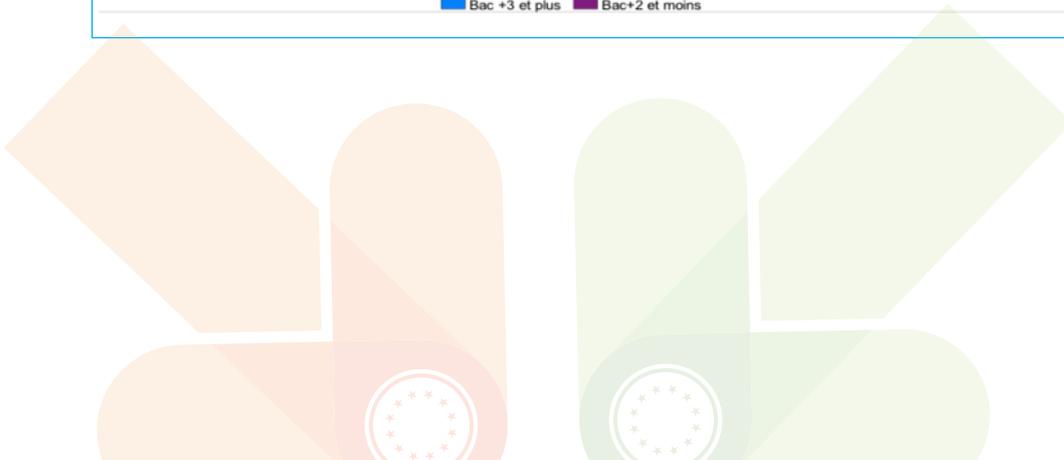
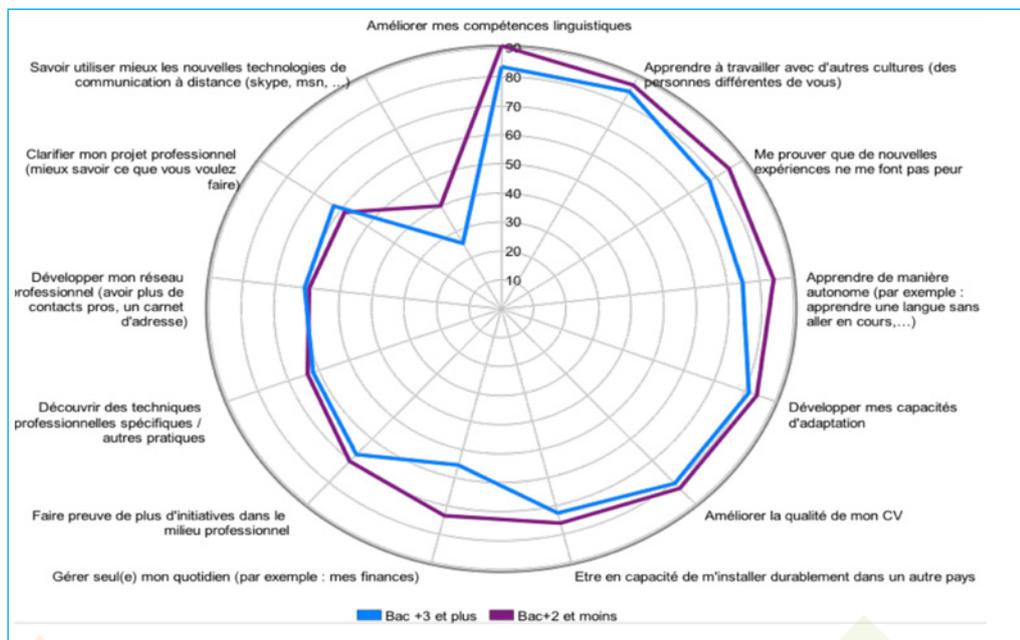
L'IMPACT DE LA MOBILITÉ

L'enquête visait à répondre à deux hypothèses :

1. La mobilité transnationale favorise une insertion ou **une réinsertion professionnelle plus rapide** des demandeurs d'emploi ;
2. La mobilité transnationale favorise une insertion ou **une réinsertion professionnelle plus qualitative** des demandeurs d'emploi.

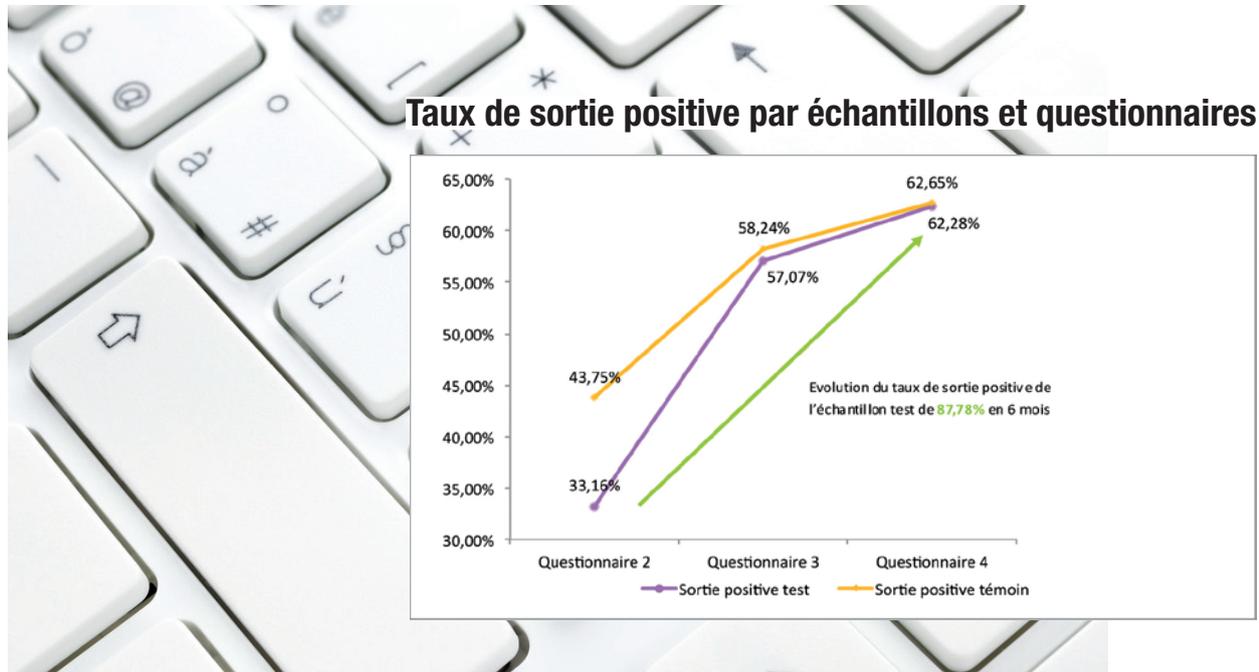
Il est à noter que la majorité des demandeurs d'emploi de l'échantillon test a bénéficié des programmes Leonardo da Vinci et Eurodyssée (dispositifs de stages en Europe). Les « axes de progression » (comme effet de la mobilité) sur le marché de l'emploi ne sont pas envisagés de la même façon par l'ensemble des bénéficiaires. Les « Bac+3 et plus » utilisent la mobilité comme un outil de clarification d'un projet professionnel alors que les « Bac+2 et moins » l'envisagent davantage comme un pas de plus vers l'autonomie. Cette préoccupation est moins significative chez les « Bac+3 », qui ont déjà acquis cette autonomie avant l'expérience de mobilité.

Cette mobilité vous a permis de...



RETOUR À L'EMPLOI PLUS RAPIDE

À 6 mois, 62% des participants à l'étude ne sont plus demandeurs d'emploi quel que soit l'échantillon, test ou témoin. L'enquête révèle qu'en 6 mois, le taux de sortie positive pour l'échantillon test est de 87,78% contre 43,20% pour l'échantillon témoin : pour l'échantillon test, en 6 mois, le taux de sortie positive est passé de 33,16% à 62,28%.



Nous constatons donc un cap à 3 mois (questionnaire 3) : le taux de sortie positive de l'échantillon test rattrape celui de l'échantillon témoin. Sur cette période le taux de variation de l'échantillon test est de 72,07% contre 33,12% pour l'échantillon témoin.

Cette accélération – progression du taux de sortie positive pour l'échantillon test – révèle l'effet levier de la mobilité. La mobilité apparaît comme un tremplin permettant plus rapidement qu'à l'ordinaire de trouver un emploi, repartir en mobilité ou reprendre des études.

Il s'avère qu'en matière de retour à l'emploi, la mobilité internationale est plus favorable aux « Bac+3 et plus » qu'au « Bac+2 et moins », qui vont davantage s'orienter vers la reprise d'étude - issue positive mais reculant de fait, la date du retour à l'emploi.

L'accès à l'emploi pour les jeunes est un phénomène complexe. Le CEREQ, qui a observé les 7 premières an-

nées de la vie active d'une cohorte de la génération 2004, montre des phénomènes de retour en formation dans les premières années de la vie active. Cette enquête prouve également l'atout que représente le diplôme pour l'insertion professionnelle.

Dans notre enquête, ces récurrences se confirment pour les moins de 35 ans qui ont réalisé une mobilité internationale. La mobilité sécurise les parcours en favorisant une issue positive (emploi ou reprise d'étude) dans les 6 mois après le retour.

S'il n'y a pas de différence significative dans le temps en terme de sortie positive entre les deux échantillons, il est significatif de noter que, dans les 3 mois suivant leur mobilité :

- les demandeurs d'emploi ont trouvé un emploi pour 61,5% d'entre eux ;
- le nombre de « Bac+2 et moins » ayant repris des études ou une formation a augmenté de 47%.



COMPARAISON DES COÛTS

L'enquête visait à confirmer une troisième hypothèse, selon laquelle le coût de l'organisation et de la réalisation des périodes de mobilité transnationale est inférieur au coût d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre des dispositifs de droit commun.

Il a cependant fallu constater que le coût d'accompagnement d'un demandeur d'emploi de droit commun peut être estimé de plusieurs façons, variant considérablement, selon que l'on prenait en compte :

- le budget alloué au placement divisé par les effectifs du Pôle Emploi correspondant : le coût moyen estimé par semaine et par demandeur d'emploi est alors compris entre 23 et 30 euros (hypothèse 1) ;
- ou le coût de placement durable d'un demandeur d'emploi par Pôle Emploi (coût moyen de 631 euros/semaine, hypothèse 2).
- ou le coût des agents de Pôle emploi dédiés au placement des demandeurs d'emploi, divisé par le nombre estimé de demandeurs d'emploi sur la même année (coût moyen de 32euros/semaine, hypothèse 3).

A partir de ces hypothèses, un modèle de calcul d'estimation a été créé. Ainsi, un demandeur d'emploi de droit commun qui connaît une sortie positive du chômage au bout de 14 mois a un coût allant de 1.288 euros à 35.336 euros selon l'hypothèse de départ.

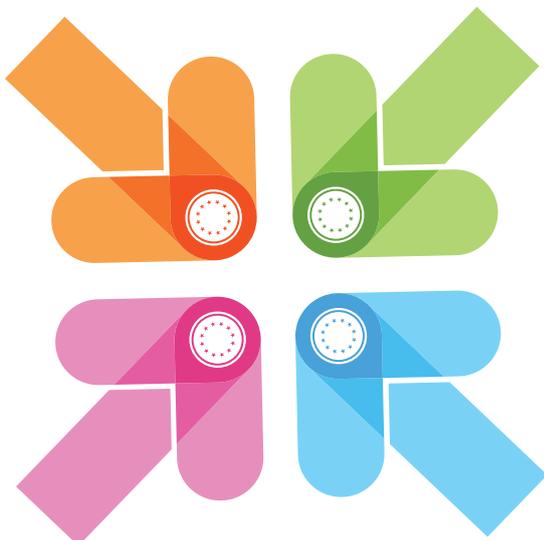
Neuf partenaires ayant des profils différents (Conseil Régional, Mission Locale, Pôle Emploi, organisme de formation ou encore association spécialisée en mobilité) nous ont fourni leurs données financières, permettant ainsi d'estimer le coût moyen de la mobilité pour un demandeur d'emploi : 569,87 euros par semaine. Ce coût comprend : le montant total des subventions perçues ; les frais liés aux salaires du personnel dédié ; les frais liés aux locaux et matériels utilisés et les frais engagés par le demandeur d'emploi lui-même.

A ce coût doit être ajouté le coût de la période de chômage. Ainsi que le coût total estimé d'un demandeur d'emploi bénéficiant d'une expérience de mobilité d'une semaine et qui connaît une sortie positive du chômage au bout de 3 mois à un coût variant de 882,87 euros à 7.510,87 euros.

RETOUR À L'EMPLOI PLUS QUALITATIF

Les statistiques permettent d'identifier une disparité salariale selon que les personnes aient ou non effectué une mobilité : **la mobilité internationale a un impact positif sur le type de contrat et la reconnaissance salariale mais cette reconnaissance est plus favorable aux plus diplômés.** La mobilité est en effet davantage reconnue sur le marché du travail pour les diplômés du supérieur que pour les « Bac+2 et moins ».

La mobilité a souvent généré une envie de reprendre des études, de poursuivre une formation : elle a été un déclencheur. Pour les demandeurs d'emploi qui sont partis en mobilité, l'affirmation proposée « Pour me prouver que je peux aller plus loin dans mon cursus d'études » obtient un score bien plus important que chez les demandeurs d'emploi n'ayant pas effectué de mobilité.



Écart de coût entre un demandeur d'emploi bénéficiant de 9 semaines de mobilité et un demandeur d'emploi ne bénéficiant pas d'expérience de mobilité, quelle que soit la durée du chômage

	Écarts entre DE bénéficiant d'une expérience de mobilité d'1 semaine et un DE n'en bénéficiant pas
Hypothèse 1, fourchette basse (23€)	546,87 €
Hypothèse 1, fourchette haute (30€)	539,87 €
Hypothèse 2 (631€)	- 61,13 €
Hypothèse 3 (32€)	537,87 €

Au vu de tous ces résultats, on peut estimer que le coût d'un demandeur d'emploi bénéficiant d'une expérience de mobilité n'est pas inférieur au coût d'un demandeur d'emploi de droit commun.



EN CONCLUSION : 3 RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

L'étude visait à vérifier plusieurs hypothèses : sur le coût, sur l'effet de la mobilité pour un retour à l'emploi plus rapide et plus qualitatif. Sur ces deux derniers points, l'étude a permis de valider trois résultats significatifs. Pour les demandeurs d'emploi :

- 1 La mobilité génère un effet accélérateur de retour à l'emploi**
- 2 La mobilité favorise un niveau de salaire plus élevé pour les diplômés « Bac+3 et plus »**
- 3 La mobilité produit un fort taux de reprise d'études ou de formation pour les diplômés « Bac +2 et moins »**

Les dispositifs de mobilité pour les demandeurs d'emploi peuvent donc être appréhendés comme des leviers intéressants pour les politiques publiques de l'emploi.



La troisième hypothèse de l'étude portait sur le bénéfice de la mobilité des demandeurs d'emploi . Quand bien même le coût d'un demandeur d'emploi bénéficiant d'une expérience de mobilité n'est pas inférieur au coût d'un demandeur d'emploi de droit commun, la mobilité constitue un tremplin véritable, en termes de taux de retour en formation pour les moins diplômés et en termes d'éléments distinctifs lors des entretiens de recrutement pour les autres.

L'étude invite enfin à poursuivre plusieurs réflexions :

- ▶ sur la méthodologie à déployer pour ce type d'étude d'impact ;
- ▶ sur l'articulation entre dispositifs éducatifs et dispositifs d'insertion professionnelle, en particulier pour un public dont le statut (demandeur d'emploi, stagiaire en formation professionnelle, en emploi) peut évoluer à plusieurs reprises sur une période courte ;
- ▶ sur la mise en relation des résultats avec d'autres facteurs déterminants pour la trajectoire des personnes, notamment le niveau de formation ;
- ▶ sur l'entrée sur le marché du travail des « Bac+2 ou moins », sur l'accessibilité des programmes de mobilité pour le public des 36-49 ans.

Cette étude a été pilotée par l'Agence 2e2f et réalisée par la société Kaléido'Scop.

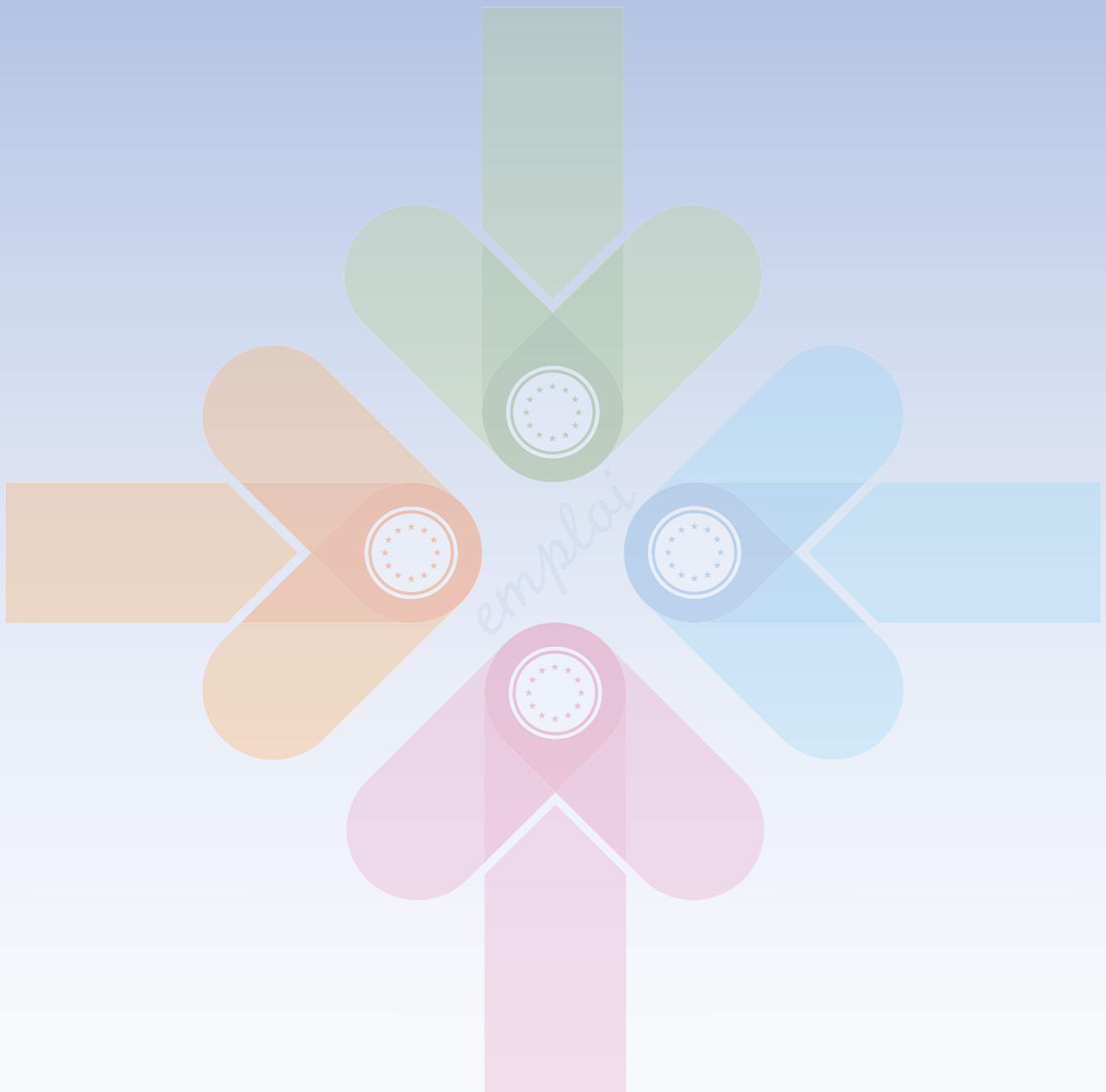


Nous tenons à remercier les partenaires qui se sont mobilisés pendant deux ans pour cette étude :

PARTENAIRES DE L'ÉTUDE D'IMPACT *	
Alsace	Pôle Emploi Alsace, Itinéraire International
Aquitaine	Mission Locale d'Agen, ADAST, AFEC Europe, INFA
Centre	AFEC EUROPE
Auvergne	Conseil régional d'Auvergne, Pôle Emploi, Mission locale Jeune Loire, AFORMAC, Point d'Information Jeunesse Haute-Loire
Basse-Normandie	Pôle Emploi d'Hérouville
Bretagne	JTM
Champagne-Ardenne	Conseil régional de Champagne-Ardenne, APRECA
Franche-Comté	CRIJ Franche-Comté
Haute-Normandie	Pôle Emploi Haute-Normandie
Ile de France	IERF, OFQJ SAINT-DENIS, Mission Locale Le Perreux, APRECA, Interéchanges, Itinéraire International, CEI 4 vents, Maison de l'Europe des Yvelines
Languedoc-Roussillon	Pôle Emploi Montpellier, AIGLES, Itinéraire International
Limousin	AFORMAC
Lorraine	Pôle Emploi Lorraine, GRETA Lorraine
Nord Pas de Calais	ADICE, CEMEA, Mission Locale de Douaisis
PACA	Pôle Emploi Marseille, Itinéraire International, Eurocircle
Poitou Charente	Maison de l'Europe
Rhône-Alpes	Itinéraire International

* Zones d'implantation des structures :

- Itinéraire Int. Ile-de-France, Alsace, Lorraine, Rhône-Alpes, PACA, Pays de la Loire
- OFQJ : Ile-De-France, Franche Comté, Limousin, Guadeloupe, Basse-Normandie
- Inter Echanges : Ile-De-France, Rhône-Alpes (Vénissieux)
- APRECA : Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Bourgogne
- AIGLES : Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Ile-de-France, Picardie
- AFEC : Centre, PACA, Aquitaine, Ile-de-France



ÉTUDE D'IMPACT

2014



Kaléido'Scop
Mobilité(s) - Diversité(s) - Créativité(s)

Agence **EUROPE** / **ÉDUCATION** / **FORMATION** / France



Erasmus+